



DEFENSIE

LA DÉFENSE

CANDIDAT
VOLONTAIRE
DURÉE LIMITÉE

Brochure d'information pour le
candidat volontaire

VOTRE INCORPORATION

JOUR D'INCORPORATION

Le jour d'incorporation vous êtes attendu à l'heure mentionnée sur votre lettre de convocation au Corps de Garde du Centre de Formation du **Bataillon ISTAR (Bn ISTAR) à Heverlee**. Vous y serez accueilli et dirigé vers le local prévu.

Si les moyens de transport ne vous permettent pas d'arriver au Centre de Formation **Bn ISTAR** à l'heure prévue le jour de votre incorporation, il vous est possible d'arriver la veille. Dans ce cas vous devez prendre contact avec votre Centre de Formation au plus tard le vendredi matin précédant le jour planifié de votre incorporation au numéro suivant: **02/44.34484**. Un logement sera mis à votre disposition

Vous trouverez de plus amples informations sur la façon d'atteindre l'unité dans cette brochure.

Vous êtes invité à vous présenter avec une coupe de cheveux courte et soignée (les oreilles et le cou doivent être dégagés). Pour les candidats qui portent la barbe, celle-ci doit être taillée et entretenue correctement.

Les femmes devront attacher leurs cheveux de manière à ce que la nuque soit parfaitement dégagée.

PROGRAMME TYPE du jour d'incorporation

Heure d'arrivée	Mentionnée sur la lettre de convocation	
Avant-midi	Mot d'accueil par le Commandant Centre de Formation Régional /Instruction/ Chef de Peloton - briefing	
	Formalités administratives pour le candidat volontaire	
Midi	Repas de midi	
Après-midi	Suite des formalités administratives, reprise du logement, visite des installations, briefings, ...	
17h30 – 18h30	Repas du soir	
En Soirée	Installation en chambre	

(*) Compte tenu de la pandémie COVID-19, il n'est pas possible de recevoir des parents, des proches ou des amis le jour de l'incorporation.

VOTRE FORMATION

L'instruction (Formation militaire de base)

- La Phase d'Initiation Militaire (PIM) (10 semaines ou 50 jours ouvrables) pour TOUTES les Composantes

Le but de la Phase d'Initiation Militaire (PIM) est de permettre à un civil d'acquérir les connaissances de base d'un militaire. Cet objectif est atteint par le biais d'une période d'instruction de 10 semaines (50 jours ouvrable) **sous le système d'internat du lundi au vendredi**. La période d'instruction comprend une partie de cours théoriques suivie par la mise en pratique de ces cours.

- À l'issue de l'instruction vous serez capable de:
 - Physiquement:
 - Pouvoir courir 5 km en 30 min (8 km en 40 min pour les candidats manœuvre et Para-commando)
 - Pouvoir nager 100 m sans limitation de temps
 - Pouvoir grimper 5 m sans limitation de temps
 - Pouvoir marcher 15 km avec sac à dos de 15kg, en tenue de combat avec arme individuelle à une vitesse de 4km/h (5km/h pour les candidats manœuvre et Para-commando)
 - Techniquement:
 - Exécuter les réflexes individuels du soldat en garnison et en opération.
 - Caractériellement:
 - Dépasser vos limites
 - Vous comporter de façon responsable vis-à-vis de l'armement et du matériel, tant individuel que collectif, et de l'entretenir
 - Adopter une attitude correcte en qualité de militaire, tant dans le milieu militaire que dans le milieu civil.

- Appréciation

Lors de la Formation militaire de base (FMB) le candidat sera apprécié sur le plan professionnel, caractériel et physique.

LA VIE AU CENTRE DE FORMATION

- Internat
Pendant la formation de base, vous êtes obligé(e) de loger au quartier pendant la semaine. En principe, vous pourrez partir en week-end chaque vendredi après que toutes les tâches et corvées ont été exécutées. L'utilisation des transports publics locaux sera prise en compte. Le lundi, vous serez attendu(e) pour le rassemblement du matin. Il vous est loisible de rejoindre le quartier le dimanche soir. Les détails pratiques vous seront communiqués lors de votre incorporation
- Horaire type d'une journée de formation (*)
05h45 : Réveil
06h15 – 07h15 : 1^{er} repas
07h15 – 07h25 : Rassemblement + appel
07h30 – 09h15 : Instruction
09h15 – 09h30 : Break
09h30 – 12h10 : Instruction
12h10 – 13h10 : 2^{ème} repas
13h10 – 14h55 : Instruction
14h55 – 15h10 : Break
15h10 – 16h55 : Instruction
16h55 – 17h55 : 3^{ème} repas
18h00 –h.....: Rassemblement et programme du soir (2 à 3x/semaine)
22h00 : Contrôle des présences en chambre
22h30 : Extinction des lumières

(*) Horaire type peut différer par Centre de Formation Régional
- Téléphone
L'usage du téléphone militaire n'est pas autorisé pour des communications privées. L'utilisation de GSM N'est PAS autorisée pendant les périodes d'instruction, à l'exception des périodes de break.
- Logement
Les chambres sont équipées pour accueillir QUATRE à DIX personnes, suivant le Centre de Formation Régional. Cela prend en compte les précautions applicables liées au COVID-19. Le personnel féminin dispose d'un logement et de sanitaires séparés.
- Repas
Pendant l'instruction de base tous les repas sont obligatoirement pris dans les installations militaires (self-service). Vous trouverez le prix des différents repas dans la partie spécifique à votre Centre de Fmn Régional

Afin de couvrir les frais de nourriture des deux premiers mois, il est nécessaire que vous puissiez prévoir une somme (approximative) de 340 €. Nous attirons votre attention sur le fait que ce montant peut différer quelque peu entre les différents Centres de Formation Régionaux. Pendant les exercices de longue durée sur le terrain, vous serez nourri gratuitement.



- Permissions, sorties et congés
Durant toute la période d'instruction, les élèves sont « living-in ». Ce qui signifie que les sorties à l'extérieur du quartier ne sont pas autorisées durant la semaine et ce, y compris durant les soirées libres. Cependant, un congé peut être accordé lors de circonstances exceptionnelles (naissance, décès, hospitalisation d'un proche, etc.). Ces demandes d'absence seront soumises à l'approbation du Commandant du Centre de Formation Régional.
- Bar
En fonction du programme, le bar et les lieux de détente sont accessibles pour les candidats. Différentes possibilités d'activités récréatives ainsi que des journaux y sont disponibles.

Pas de boissons alcoolisées pendant les heures de service et dans le logement !

- Service Welfare
 - Informations sur les activités culturelles régionales.
 - Prix attractifs notamment pour l'accès à des parcs d'attractions,...
 - Info « Office Centrale d'Action Sociale et Culturelle » (OCASC) au sujet des logements disponibles, vacances, ...
 - Commande de photos d'activités internesPlus de détails vous seront communiqués lors de la journée d'incorporation.
- Sport
Durant l'instruction, le programme sera essentiellement axé sur la course à pied, la natation et les exercices de renforcements musculaires (abdos, pompages, etc.). La plupart des Centres de Formation Régionaux disposent d'installations sportives (salle de fitness, salle de sport, terrain de volley-ball, ...).
Si le programme d'instruction le permet, vous pourrez pratiquer du sport librement.

ADMINISTRATION

Informations générales

- Contrat:
Après un passage devant le médecin du travail, vous signerez un contrat d'engagement de HUIT (08) ans comme « Candidat Volontaire Durée Limitée » (statut BDL).
- Traitement:
Le traitement est payé l'avant-dernier jour ouvrable du mois sur votre compte courant. En attendant la régularisation de votre traitement, une avance de 1.250 € vous sera versée dans le courant de la première quinzaine de votre séjour à l'unité d'incorporation. Ce montant sera régularisé à la fin du deuxième mois (traitement 1^{er} mois + traitement 2^{ème} mois – avance).
En application de la loi du 19 décembre 1980 relative aux droits pécuniaires des militaires, les rémunérations doivent être versées sur un compte ouvert au nom du militaire. Dès votre incorporation, vous devrez être détenteur d'un numéro de compte bancaire ou de compte chèque postal.

Vous recevrez votre premier bulletin de paie à la fin du 2e ou 3e mois.

Peut éventuellement être consulté sur :

Militaire : <https://ebulletin.mil.be/ebulletin/page/ebulletin>

À domicile : <https://portal.mil.be/ebulletin>

(s'inscrire avec votre carte d'identité électronique)

- Assurance "soins de santé"
Tout le personnel militaire DOIT être assuré. L'assurance maladie obligatoire signifie que vous devez adhérer à une caisse d'assurance maladie. La caisse d'assurance maladie peut être déterminée à votre guise.
- Assurance hospitalisation
La Défense a contracté une assurance hospitalisation pour tous les membres de son département. Cette assurance non-obligatoire est gratuite pour tout le personnel d'active et à prix réduit (50%) pour les membres de la famille de l'ayant-droit ⁽¹⁾.
Si vous adhérez à cette assurance dans les TROIS (03) mois après votre incorporation, vous n'aurez aucun stage à effectuer et vous serez immédiatement couvert dans les limites du contrat. Ceci est aussi valable pour TOUS les membres de la famille de l'ayant-droit ⁽¹⁾.
Nous portons à votre attention que vous êtes seulement assuré après signature de votre formulaire de demande.

(1) La famille de l'ayant droit :

-Le conjoint ou l'équivalent (partenaire cohabitant) ;

-Les enfants des personnes susmentionnées auxquels s'applique la législation sur les prestations familiales ou les enfants fiscalement à charge ;

-En cas de décès de la personne assurée principale, le conjoint ou l'équivalent et les enfants du défunt, s'ils étaient déjà assurés avant la date du décès, peuvent demeurer assurés en vertu de la présente police collective jusqu'au moment d'un nouveau mariage ou cohabitation.

-L'enfant à naître d'un membre du personnel décédé peut être connecté dès la naissance.

Documents à emporter par les candidats

Ces documents doivent rester avec vous le jour de l'incorporation. Ils ne doivent pas être mis dans votre valise ou sac de voyage. Ils vous seront demandés lors du processus d'incorporation.

	✓
Carte d'identité, avec le code PIN et PUK. + copie recto-verso de votre e-ID. Vous pouvez l'obtenir via le service population de votre commune	
Si vous habitez à l'étranger, un extrait du casier judiciaire (anciennement « Certificat de bonne vie et mœurs ») datant de moins de 6 mois.	
Une copie de TOUS vos diplômes et / ou certificats d'études	

Le fait de NE PAS être en possession de l'UN des documents susmentionnés le jour de l'incorporation peut entraîner le REJET de votre candidature.

	✓
Si vous êtes marié une copie légalisée de votre acte de mariage et une copie de la fiche de traitement de votre partenaire	
Pour les cohabitants, un document de composition de ménage et une copie de la fiche de traitement du partenaire + éventuellement un certificat de cohabitation légale	
En cas de divorce, une copie légalisée de l' acte de divorce	
Numéros des registres nationaux de tous les membres du ménage (partenaire + enfants le cas échéant)	
Un extrait d'acte de naissance de votre (vos) enfant(s)	
Une attestation de votre dernier établissement d'enseignement avec la date de fin de vos études si elles ont été terminées dans les quatre mois avant votre incorporation.	
La fiche de renseignement remplie (voir annexe C)	
Eventuellement certificat de vaccination encore valable et la carte de groupe sanguin	
Numéro de compte bancaire ou postal à votre nom (obligatoire pour tout le monde) Pour les comptes à l'étranger, le numéro de compte IBAN et le BIC	
Déclaration médicale sur l'honneur dûment complétée (voir annexe A et B)	
Une somme d'argent (cash) de ± € 100	
Questionnaire screening COVID-19 (en annexe D)	

IMPORTANT

Pour les candidats de la MARINE qui n'ont pas la nationalité belge

Il est INDISPENSABLE que ces candidats soient en possession d'un passeport INTERNATIONAL en cours de validité (valable au moins encore 1 an) ou qu'ils en fassent déjà la demande, car APRÈS avoir quitté le Centre Régional de Formation, ils ne seront à quai que pour une durée limitée (± 1 mois). Pendant la formation de base, le programme ne vous permet PAS de corriger cela depuis votre lieu de résidence.

Le remboursement des frais d'achat du passeport international est prévu, sur présentation de la preuve de paiement.

Matériel à emporter par les candidats

	✓
Un cahier de note, matériel scolaire (stylo à bille, bic,...), intercalaires, ...	
Matériel pour cirer les chaussures: brosse dure et douce, vieux bas en nylon, cirage / pâte à chaussures noir	
1 tissu pour mettre au sol (+/- 1 m2) (vieux drap de lit ou rideau)	
Nécessaire de vaisselle: éponge, essuie de cuisine (couleur foncée)	
Nécessaire de toilette : gant de toilette, serviettes (grandes et petites), trousse de toilette (toutes de couleurs foncées), savon, dentifrice, pas d'utilisation de rasoir électrique sur le terrain	
TROIS cadenas avec clés de réserve (diamètre min 3mm – diamètre max 8mm)	
Pour le nettoyage de l'armement : Coton-tige, cure-dents, vieux t-shirt (chiffon) et un pinceau (25 à 30 mm de large), brosse à dents	
Rouleau de scotch (noir ou kaki), 5 tendeurs noir/kaki, +/-20 élastiques	
Sac de poubelle noir + Zip-Lock sac fraîcheur hermétique grand modèle (afin de garder les vêtements secs)	
Matériel de sport, chaussures de sport pour sports d'intérieur (semelle blanche ou non marquante) + chaussures de course	
Maillot et bonnet de bain	
Des mouchoirs, des sous-vêtements suffisant pour une semaine et des cintres	
Pour les femmes: élastiques à cheveux (noir ou kaki)	
Bouteille d'eau réutilisable en cas de chaleur	
Farde à anneaux A4 pour brochure PIM	
Slaches (pour la douche)	

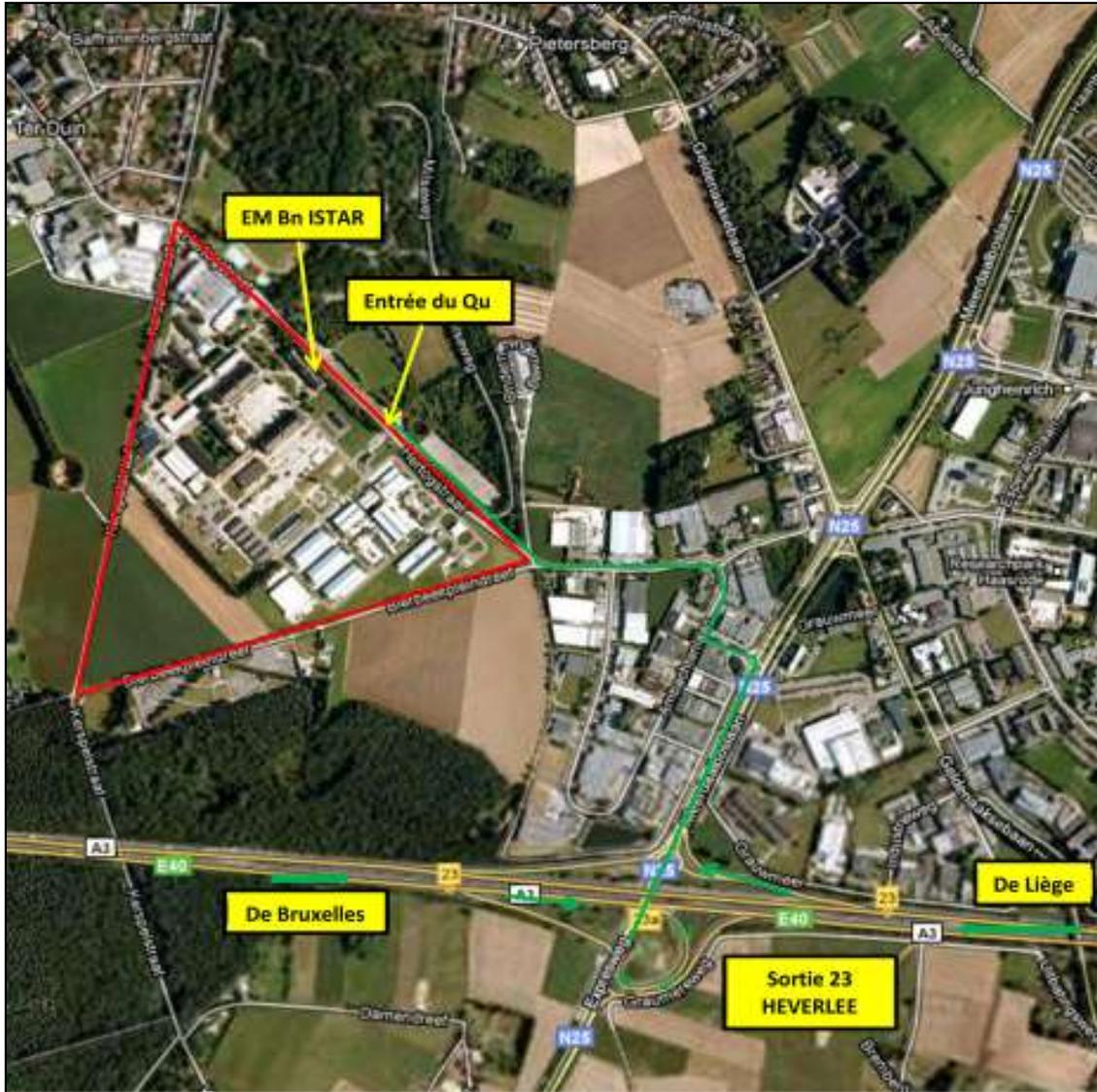
Votre Centre de Formation Régional

Bataillon ISTAR (Bn ISTAR)

à Heverlee

Comment rejoindre le Centre de Formation Régional

➤ En voiture : 





ACCES AU QUARTIER PAR LES TRANSPORTS EN COMMUN



SNCB

Départ de :							Départ de :						
Welkenraedt	05:22		05:40	06:23		06:43	Louvain	15:26	15:59	16:26	16:41		
Verviers Central	05:36		05:54	06:37		06:57	Ans		16:46		17:30		
Liège Guillemins	06:00	06:08	06:23	07:00	07:05	07:25	Liège Guillemins	16:00	16:55	17:00	17:38		
Ans		06:17	06:31		07:14	07:34	Verviers Central	16:23		17:23			
Louvain	06:34	07:01	07:18	07:32	08:01	08:16	Welkenraedt	16:40		17:40			
Départ de :							Départ de :						
Bruxelles Midi	05:57	06:07	06:12	06:31	06:36		Louvain	15:03	15:24	15:37	15:57		
Bruxelles Central	06:01	06:11	06:16	06:35	06:40		Bruxelles Nord	15:20	15:42	15:54	16:15		
Bruxelles Nord	06:06	06:16	06:21	06:40	06:45		Bruxelles Central	15:25	15:47	15:59	16:20		
Louvain	06:23	06:36	06:53	06:57	07:13		Bruxelles Midi	15:29	15:51	16:03	16:24		

Ces horaires se répètent généralement d'heure en heure

De Lijn: Lignes 4, 5 & 6

Ligne N°	4	5	4	6	4	4	5	
Gare de Louvain	06:36	06:51	07:06	07:21	07:36	07:50	07:51	Départ quai N° 3
Quartier	06:48	07:03	07:18	07:33	07:48	08:02	08:03	
Ligne N°	6	4	5	4	6	4	5	
Quartier	14:44	14:59	15:14	15:29	15:44	15:59	16:14	
Gare de Louvain	14:56	15:11	15:26	15:41	15:56	16:11	16:26	Arrivée quai N° 4

Ces horaires se répètent généralement d'heure en heure

Numéros de téléphones ou sites importants

Call Center SNCB Mobility	02/528.28.28 ou SMS 2828	www.railtime.be
Info TEC Liège	04/361.94.44	www.infotec.be
Centrale Busphone LOUVAIN	016/31.37.00	www.delijn.be
Contact Center STIB / MIVB	070/23.20.00	www.stib.be

Contact:



Adresse :

Bn Chasseurs à Cheval (Bn ISTAR)
Quartier Cdt E. de HEMPTINNE
Hertogstraat 184
3001 HEVERLEE

En cas de problème (maladie, impossibilité de rejoindre votre unité), n'hésitez pas à prendre contact avec l'unité par téléphone ou par mail.



Téléphone : (entre 0800Hr – 1500Hr)

1 Lieutenant VANHOOREN Charlotte : 02 / 44 34508

Adjudant-Chef POLLARIS Kurt : 02 / 44 34484



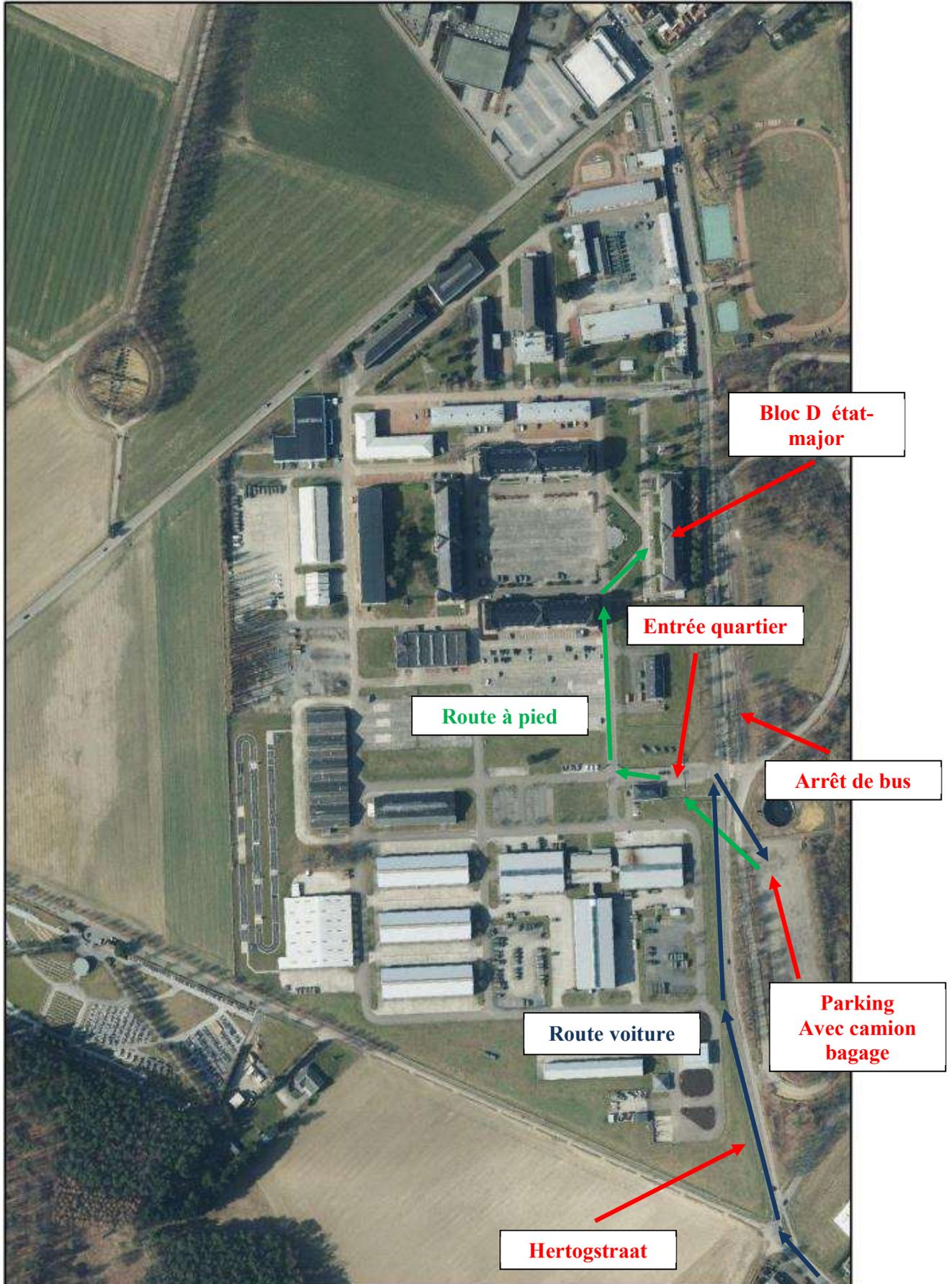
Mail :

BNISTAR-BR1-S1@mil.be

Charlotte.Vanhooren@mil.be

Kurt.Pollaris@mil.be

Plan du quartier



Prix des repas

Petit Déjeuner (0630-0730 Hr) : 1€80
 Repas du midi (1145-1300 Hr) : 4€50
 Repas du soir (1730-1830 Hr) : 2€90

Programme du premier jour

Timing	Qui ?	Où ?	Quoi ?
0730 – 0845 Hr	Elèves – accompagnants	Parking	Stationnez votre véhicule au parking en face du quartier
	Elèves	Parking	Mettez vos bagages dans le camion au parking
	Elèves – accompagnants	L'entrée du quartier	Présentez-vous au corps de garde avec votre carte d'identité Vous serez accueilli par un représentant de votre CFmn
	Elèves – accompagnants		Déplacement vers le bloc état-major (D)
0730 - 0900 Hr	Accompagnants	Bloc D « état-major »	Accueil à la cafétéria « SHAKO » au bloc D (état-major) au rez-de-chaussée (voir plan)
	Elèves	Bloc D « état-major »	Accueil à la salle « HAMME » au bloc D (état-major) au rez-de-chaussée (voir plan)
0900 – 1145 Hr	Accompagnants	Cafétéria SHAKO Bloc D « état-major »	Mot de bienvenue de notre Chef de Corps, briefings d'info et visite du quartier
0900 – 1145 Hr	Elèves	Bloc D « état-major »	Programme incorporation
1200-1245 Hr	Elèves – accompagnants	Ménage	Repas commun : élèves – accompagnants - instructeurs
1300 Hr	Accompagnants		Départ du quartier
1300 Hr	Elèves		Début du programme d'instruction

Accès au quartier (IMPORTANT)

Pour avoir accès au quartier militaire, nous devons connaître l'identité des personnes qui vous accompagneront.

Veillez-nous transmettre par mail votre nom, prénom et numéro du carte d'identité ainsi que ceux de vos accompagnants à l'adresse : BNISTAR-BR1-S1@mil.be

Quelques remarques importantes

- N'oubliez pas d'emporter tous les documents nécessaires pour votre incorporation. (NE PAS les mettre dans vos valises)
- Soyez bien à temps au quartier (avant 0900Hr).
- En cas de maladie, accident, ou toute autre raison vous empêchant de rejoindre l'unité, prenez contact avec l'unité.
- Si vous avez encore besoin d'info, n'hésitez pas de contacter l'unité.

Annexes

A compléter et à remettre à l'unité le jour de l'incorporation. Dans une enveloppe scellée avec la mention « Secret Médical ». La remise d'une fausse déclaration entraîne irrévocablement un licenciement pour faute grave

Déclaration médicale

Mod BM67-1

DECLARATION CONCERNANT LA SITUATION MEDICALE

Je soussigné

NOM (en caractères d'imprimerie):

Prénom(s) (en entier):

N° national:

Date de naissance (jour, mois, année):

Lieu de naissance (commune, pays):

certifie sur l'honneur que, depuis que j'ai été déclaré médicalement apte à l'examen médical relatif à l'aptitude médicale,

- | | | |
|---|-----|--------------------|
| – j'ai été la victime d'un accident avec lésion corporelle: | oui | non ⁽¹⁾ |
| – j'ai été malade: | oui | non ⁽¹⁾ |
| – j'ai fait enlever un tatouage: | oui | non ⁽¹⁾ |

Dans le cas d'UNE réponse "oui", l'annexe de la présente déclaration doit être complétée et, le cas échéant, une attestation médicale ou une déclaration du médecin traitant (avec des résultats d'examens complémentaires éventuels) doit y être ajoutée.

Je sais que mon engagement peut être résilié d'office et sans préavis s'il a été accepté sur la base d'une fausse déclaration de ma part.

Signature du postulant

Date:

(1) Biffer la mention inutile

SECRET MEDICAL

Mod BMG7-2

ANNEXE A LA DECLARATION CONCERNANT LA SITUATION MEDICALE

Je soussigné

NOM (en caractères d'imprimerie):

Prénom(s) (en entier):

N° national:

Date de naissance (jour, mois, année):

Lieu de naissance (commune, pays):

certifie que, depuis que j'ai été déclaré médicalement apte à l'examen médical relatif à l'aptitude médicale, j'ai été la victime d'un accident / maladie / j'ai fait enlever un tatouage ⁽¹⁾.

date / période ;

description :

lésions/douleurs :

traitement :

Je crois qu'en ce moment ⁽¹⁾

- je suis guéri complètement

- j'ai encore les lésions/ douleurs suivantes

J'ajoute attestation(s) médicale(s)

Signature du postulant

Date:

(1) Biffer la mention inutile

**FICHE DE RENSEIGNEMENTS à renvoyer par mail au plus tard dans les 10 jours
ouvrables qui précèdent la date d'incorporation
(bnistar-ase-c2pl@mil.be) - Format PDF ou JPEG
Informations: 02/44 21387 – Élément de support administratif 107**

Toutes les rubriques **DOIVENT** être **complétées en MAJUSCULES**

NOM:

Prénoms:

N° National: . . - .

Date de naissance: / /

Lieu de naissance: Pays de naissance:

N° carte d'identité: - -

Sexe: M / F *

Nationalité:

Etat civil:

(si vous êtes séparé ou divorcé, veuillez prendre avec vous l'extrait d'acte de mariage et l'extrait d'acte de divorce ou de séparation et compléter la page 2)

Adresse: Rue.....

N°: Boîte:

Code postal:

Commune:

Adresse Mail:@.....

N° Tel fixe: / . .

N° GSM: 0 4 / . .

N° compte: B E

A VOTRE NOM!

Mutuelle: Vous êtes: TITULAIRE / A charge de vos parents *

Hospitalisation: Êtes-vous couvert par une assurance hospitalière? OUI – NON *

Si Oui: Depuis quand:

Nom de la compagnie d'assurance:

Numéro de police:

Véhicule: Marque

Modèle

Couleur

N° plaque

(Données concernant la famille au verso)

* (biffer la mention inutile)

Données sur la famille:

1. Conjoint et/ou cohabitant(e): (Nous transmettre une composition de ménage!)

NOM:

Prénoms:

N° National: . . - .

Date de naissance: / /

Lieu de naissance:

Date de mariage ou de cohabitation: Date de séparation ou divorce:

S'agit-il d'une cohabitation légale? oui – non *

Profession:

Nom et adresse de l'employeur:

Votre conjoint a-t-il des revenus? OUI – NON *

2. Enfants

1. NOM:

Prénoms:

N° National: . . - .

Date de naissance: / /

Lieu de naissance:

2. NOM:

Prénoms:

N° National: . . - .

Date de naissance: / /

Lieu de naissance:

3. NOM:

Prénoms:

N° National: . . - .

Date de naissance: / /

Lieu de naissance:

* (biffer la mention inutile)

Mesures préventives COVID-19

La vie militaire impose que la plupart des activités se déroulent en groupes. Cependant, la situation sanitaire qui découle de la pandémie liée au COVID-19 nous impose d'être particulièrement prudents pour nous protéger, protéger nos collègues mais aussi éviter de contribuer à la propagation du virus. Dès lors, la Défense a adapté ses procédures aux décisions du Conseil National de Sécurité et aux recommandations de Sciensano et vous demande une attention particulière pour suivre les directives ci-dessous. Il y va de notre santé à tous.

Vous trouverez ci-joint un questionnaire screening COVID-19. Remplissez-le sans attendre dès que vous l'avez reçu et le plus honnêtement possible. Il vous permettra de faire un contrôle de votre état de santé et déterminera pour chacun la suite des événements. Ainsi,

- Pour la première partie,
 - o si vous avez répondu OUI à une des six questions, vous devrez prendre contact avec votre médecin traitant et nous prévenir. Votre incorporation sera subordonnée à une attestation de votre médecin traitant qui déclare que vous êtes guéri, que vous n'êtes plus contagieux ou que vous pouvez sortir de quarantaine. Recontactez-nous¹ dès que vous avez cette attestation (idéalement) ou sans délai si le médecin traitant ne souhaite pas établir les faits par écrit.
- Pour la deuxième partie,
 - o Si vous avez répondu NON pour les différents symptômes, vous êtes sans doute en bonne santé. Il faudra essayer de le rester jusqu'au jour où vous vous présentez pour l'incorporation. La meilleure solution est d'éviter les contacts tant à haut risque (contact de plus de 15 minutes et à moins d'1,5 mètre avec une personne infectée) que les contacts à faible risque. Restez tant que possible au sein de votre bulle et présentez-vous à l'heure et à l'endroit repris sur votre convocation.
 - o Si vous avez répondu OUI à au moins une question avec un astérisque (*), vous êtes potentiellement infecté. Isolez-vous, prenez contact avec votre médecin traitant, suivez ses directives et prévenez la Défense¹. Ceci permettra d'organiser votre arrivée après la guérison. Vous ne vous présentez pas le jour de l'incorporation si le médecin traitant ne l'a pas autorisé par écrit.
 - o Si vous avez répondu OUI à au moins deux questions avec deux astérisques (**), vous présentez un risque et devez prendre contact avec votre médecin traitant. Ici aussi, lorsque vous aurez reçu ses directives, prévenez la Défense¹ et la situation sera évaluée avec vous en fonction de ce que le médecin traitant a prescrit.

SI votre état de santé se modifie entre le moment où vous avez rempli le formulaire (immédiatement dès réception) et le jour de l'incorporation, remplissez à nouveau le questionnaire et procédez à une nouvelle évaluation en appliquant les règles ci-dessus.

Le jour de l'incorporation, vous devrez essayer la tenue et l'équipement militaire. Afin que ceci se passe dans les conditions les plus sûres, l'essayage se fera au-dessus d'une tenue de sport personnelle, fine et proche du corps (short court et T-shirt) que vous apporterez dans un petit sac (à dos) à portée de main.

La santé et la lutte contre la pandémie sont l'affaire de tous et ne peuvent avoir des résultats positifs que si chacun fait preuve de discipline. La discipline, c'est aussi une des valeurs du militaire. Agissez donc dès maintenant en personne responsable, c'est comme cela que nous pourrions très vite être collègues.

¹ Ceci doit être fait le plus rapidement possible et au plus tard le jour de l'incorporation avant 10h00.
Le numéro est celui du call center de la Défense : 0800/33348

SECRET MEDICAL – MEDISCH GEHEIM

QUESTIONNAIRE SCREENING COVID-19

A remplir par le candidat militaire et à apporter le jour de l'incorporation

NOM:		Prénom:	
Matricule:	Date de naissance:	Registre national:	
Unité d'incorporation :		Date de l'incorporation :	
Numéro de GSM :			

	Oui	Non
Avez-vous été diagnostiqué positif au COVID-19 ?		
Avez-vous été en contact avec un cas possible ou confirmé de COVID-19 ces 14 derniers jours?		
Vous sentez-vous malade ?		
Vous a-t-il été demandé de rester en quarantaine le jour de l'incorporation		
Dans les 14 jours précédant votre incorporation, avez-vous voyagé dans une zone « rouge » ?		
Dans les 14 jours précédant votre incorporation, avez-vous voyagé dans une zone « orange » ?		

Au cours de ces 30 derniers jours, avez-vous présenté ou présentez-vous un des symptômes suivants ?

	Oui	Non
Toux*		
Essoufflement*		
Douleur thoracique*		
Perte du goût et/ou de l'odorat*		
Fièvre**		
Douleurs musculaires**		
Fatigue**		
Maux de gorge**		
Ecoulement nasal**		
Anorexie**		
Confusion aigue**		
Diarrhée aqueuse**		
Maux de tête**		
Chute soudaine**		
Une aggravation de symptômes respiratoires chroniques sans autre cause évidente*		

J'affirme sur l'honneur que les réponses sont sincères et honnêtes.

Date

Signature:

A REMPLIR PAR LE PERSONNEL MEDICAL

Mesure de la température éventuelle

Cachet et signature: